Mis en ligne le 07/07/2023 à 09h34
REÇU EN PREFECTURE
le 07/07/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20230706-CM260652023

OLLAINVILLE LA ROCHE

OllainVille

DELIBERATION
N° CM 26/065/2023

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 5 juillet 2023 -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **27**

Présents et représentés : **27**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 29 juin 2023, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Adeline CLOGENSON qui donne procuration à M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Muriel CHEVRON

- **Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'intervention foncière entre l'Établissement Public Foncier d'Ile de France, la commune d'Ollainville et Cœur d'Essonne Agglomération**

L'Établissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF), la commune d'Ollainville et la communauté de communes de l'Arpajonnais ont signé, le 3 mars 2011, une convention d'intervention foncière pour une durée de sept ans, jusqu'au 3 mars 2018, pour développer une action foncière sur différents secteurs de la commune. Cette convention a fait l'objet de 3 avenants.

Une nouvelle convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, la commune d'Ollainville et CDEA a été signée le 24 juin 2019 permettant à la commune de développer une offre de logements diversifiés. Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant.

La commune d'Ollainville a identifié une opportunité foncière sur une emprise située à l'extérieur des secteurs de la convention. Il s'agit de l'acquisition d'un terrain nu situé rue du Coteau cadastré AM n° 186, destiné à être céder à l'association Monde en marge Monde en marche pour la réalisation d'une opération de 8 logements sociaux PLAI adaptés. Aussi, il est nécessaire de conclure un nouvel avenant afin de permettre à l'EPFIF d'intervenir sur ce secteur.

Les autres dispositions de la convention d'intervention foncière entre la commune d'Ollainville, la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France demeurent inchangées.

Mis en ligne le 07/07/2023 à 09h34
REÇU EN PREFECTURE
le 07/07/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20230706-CM260652023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'intervention foncière conclu entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), la commune d'Ollainville et CDEA signée le 24 juin 2019,

Considérant la nécessité de conclure un nouvel avenant afin de permettre à l'EPFIF d'intervenir sur un nouveau secteur, dit « de la Planche du Four »,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme et aménagement du territoire » réunie le 20 mars 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur Olivier MALECAMP, Premier Adjoint,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (3 abstentions : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)

- **Décide** d'intégrer un nouveau périmètre à la convention d'intervention foncière conclue entre la commune d'Ollainville, la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) :
  - Le périmètre de maitrise foncière dit « de la Planche du Four ».

- **Autorise** le Maire à signer l'avenant n°2 à ladite convention.

Le 6 juillet 2023
Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

MAIRIE d'OLLAINVILLE
ESSONNE